



# Une semaine à Lyon

LA NEWSLETTER DIGITALE DE LA VIE LYONNAISE



## TARIFS 2024

# LE CONCEPT

**SUPPORT:** le web, vecteur de communication efficace et moins onéreux que les supports print et audiovisuels.

**PRINCIPE:** susciter l'intérêt et fidéliser l'internaute avec un contenu pertinent et qualitatif. Taux d'ouverture moyen : entre 35 et 40 % !

**CIBLE:** CSP/CSP+, exclusivement business, avec un fichier original de près de 10 000 contacts sur la Métropole de Lyon (direction, secrétaires de direction, cadres supérieurs, professions libérales, milieu de l'événementiel).

**PARTENARIAT:** un positionnement haut de gamme pour des entreprises et marques à forte notoriété (Air France, Emirates, Sofitel, Marriott, groupe Métropole; groupe è-hotels, Show Room déco, Séminaires Business Events, Centre Shopping La Part-Dieu...) en phase avec la cible business/CSP+.

**38%**  
TAUX MOYEN  
D'OUVERTURE

# LE CONTENU

**RENDEZ-VOUS HEBDOMADAIRE** sur l'actualité de la Métropole de Lyon parrainé par votre entreprise et réalisé par des journalistes professionnels.

**UN MODULE PARTENAIRE** constitué de deux espaces (haut et bas de page) pour présenter votre entreprise, son actualité, ses événements. Possibilité de thématiser entièrement la newsletter sur demande.

**SÉLECTION DES ÉVÉNEMENTS:** textes courts, illustrations fortes et infos pratiques. Un rappel des autres rendez-vous. Une rubrique «L'Info gourmande» pour l'actualité gastronomique, une rubrique « À l'affiche » avec la principale sortie ciné de la semaine.

**DES THÉMATIQUES VARIÉES** (culture, sport, loisirs, shopping...) pour susciter l'intérêt de l'internaute.

**DES OUTILS DE TRACKING** performants pour mesurer l'efficacité de la campagne.

près de  
**10 000**  
CONTACTS CSP/CSP+  
SUR LA MÉTROPOLE

# NOUVEAU

Shooting photo gratuit pour le portrait du partenaire, onglet pour insertion d'une vidéo de présentation du partenaire (avec option pour réalisation – payante – de la séquence vidéo) par un professionnel de l'image.

# 2 ESPACES POUR ANNONCER ET VALORISER VOTRE ACTUALITÉ



## CONDITIONS TARIFAIRES

<b>PARTENARIATS :</b>	<b>PRIX TOTAL HT</b>
Haut de page + Bas de page	1 500 €
Newsletter entièrement thématique (selon événement)	3 000 €
<hr/>	
<b>REMISE PREMIER ENVOI</b>	<b>REMISES/PRIX TOTAL HT</b>
Offre « découverte » pour nouveau partenaire	-40 % / 300 €
<hr/>	
<b>REMISES MULTI ENVOIS (NON CUMULABLE AVEC REMISE PREMIER ENVOI)</b>	<b>REMISES/PRIX TOTAL HT</b>
2 Newsletters	-20 % / 2 400 €
3 Newsletters (formule trimestrielle)	-30 % / 3 150 €
6 Newsletters (formule semestrielle)	-40 % / 5 400 €
<hr/>	
<b>FRAIS TECHNIQUES</b>	<b>PRIX TOTAL HT</b>
Mise en page de la newsletter	offert
Envoi à notre fichier qualifié (10000 contacts business Métropole Lyon)	offert
Mise à disposition du lien URL de la newsletter	offert
Shooting portrait du partenaire	offert
Insertion d'un onglet « vidéo »	offert
Réalisation d'une séquence vidéo (2 mn)	sur demande

### ► **CONDITIONS GÉNÉRALES**

L'offre, valable sur l'année 2024, présente un prix forfaitaire pour les prestations décrites ci-dessus. Toute inexactitude ou toute demande de modification au cours de la réalisation donnera lieu à une révision du prix global.

Forfait comprenant la conception de la newsletter, la rédaction des textes par des journalistes professionnels,

l'iconographie, une présentation personnalisée. Publication sous réserve du respect de la ligne éditoriale de « Une semaine à Lyon ».

**Nous vous proposons les conditions de règlement suivantes :**

- Acompte commande 30%
- Solde à réception de facture

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### GÉNÉRALITÉS:

Les présentes conditions de vente ont pour objet de définir les conditions relatives à la fourniture d'une newsletter périodique.

La signature de l'ordre ci-joint implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

### PRISE D'EFFET DE L'ORDRE:

Tout ordre émanant d'un annonceur ou de son mandataire ne sera valable que si l'ordre est retourné signé avec le cachet de la société dans les délais de validité de l'offre (15 jours à compter de la date d'émission de l'offre) à la société France Communication International et accompagnée, s'il y a lieu, du contrat de mandat. France Communication International se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou la présentation du site. Il en est de même si une annonce apparaît contraire à la législation en vigueur.

### SUIVI DE CAMPAGNE:

France Communication International utilise un logiciel de gestion des campagnes pour assurer le suivi des campagnes publicitaires de ses annonceurs. Le mandataire ou l'annonceur ont accès aux rapports émis par cet outil. Ces rapports mesurent le taux d'ouverture et de consultation d'après différents paramètres et permettent aux annonceurs d'avoir une vue globale de l'efficacité de leur campagne. Les statistiques fournies par France Communication International feront foi auprès de l'annonceur.

### REMISE DES ÉLÉMENTS:

L'annonceur ou son mandataire devra fournir à France Communication International les éléments techniques nécessaires à la mise en ligne de la newsletter en respectant les délais de bouclage soit 10 jours avant la mise en ligne de la newsletter. Leur remise hors délai entraînera la facturation par France Communication International au prix normal quand bien même la newsletter n'aurait pu être mise en ligne.

### CONDITIONS D'ANNULATION:

Toute demande d'annulation devra être adressée par écrit quatre semaines avant la date de début de campagne. Dans le cas où l'annonceur souhaiterait annuler sa campagne, il s'engage à régler à France Communication International 20% du montant initial à titre de dédommagement. Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte.

La non fourniture par l'annonceur ou le mandataire des éléments relatifs à l'insertion ne constitue pas une cause d'annulation du contrat.

### GARANTIE:

Le client s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. Le client garantit France Communication International contre les poursuites judiciaires qu'elle pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'elle a fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'elle subira et la garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

## LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion du fait notamment de défaillances techniques du réseau Internet et indépendantes de la volonté de France Communication International ne peut donner lieu à un refus de paiement (au prorata de la campagne diffusée) de l'annonceur ou de son mandataire, ni ouvrir droit à une indemnisation, quelle qu'en soit sa forme.

Les défauts constitutifs de malfaçon dans le matériel publicitaire tels qu'un poids électronique trop élevé ou un retard dans la livraison dudit matériel ne pourront justifier en aucun cas la résiliation de l'offre ni ouvrir droit à des dommages et intérêts au profit de l'annonceur ou de son mandataire.

Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'insertion ne pourra donner lieu, éventuellement, qu'au remboursement partiel ou total du coût de l'insertion.

### CONDITIONS DE PAIEMENT:

Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire un contrat de mandat écrit liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée.

L'annonceur paiera à France Communication International un acompte de 30% à la commande, le solde à réception de la facture. En cas de retard de paiement, France Communication International se réserve le droit de suspendre l'exécution des ordres. Pour tout retard de paiement, des agios au taux légal en vigueur lors de la période concernée, augmentés de 50%, seront facturés et payables à réception de factures.

L'agence média nous adressant un ordre agit en qualité de mandataire de l'annonceur. Ce dernier est responsable du paiement de l'ordre. La remise professionnelle est de 15% calculée sur le chiffre d'affaire.

En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celle-ci sera augmenté de 20% hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du Code Civil, outre les agios, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels.

Les réclamations autres que techniques ne seront admises que par écrit, dans un délai de quinze jours après réception de la facture.

### ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES:

Les tribunaux de Lyon seront seuls compétents pour tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de tout contrat régi par les présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.



**France Communication**  
International

**FRANCE COMMUNICATION INTERNATIONAL**  
22, rue Robert - Lyon 6<sup>e</sup> - Tél. : 04 72 14 01 03  
contact@francecommunication.info